

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DROIT PENAL  
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF PENAL LAW  
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE DERECHO PENAL



Lettre d'information

Newsletter

Carta informativa

2/2011

## SOMMAIRE

Message du President	3
La Vie de l'Association	4
Les Activites Scientifiques de l'Association	6
La Revue et les Autres Publications de l'Association	8
Modification du Règlement Intérieur: En application de l'article 12.2 des Statuts	9
Appel à la participation au 2ème Symposium des Jeunes Pénalistes de l'AIDP sur la justice transitionnelle	10

## SUMMARY

President's Message	11
The Life of The Association	12
The Scientific Activities of the Association	14
The International Review of Penal Law and Other Publications	16
Modification of the Internal Regulations: Regarding Article 12.2 of the By-Laws	17
A call for application to the 2nd Young Penalists Symposium on Transitional justice	18

## SUMARIO

Mensaje del Presidente	19
La Vida de la Asociación	20
Las Actividades Cientificas de la Asociación	22
La Revue y las Demás Publicaciones de la Asociación	24
Modificación del Reglamento de Régimen Interior: En aplicación del art. 12.2 de los Estatutos	25
Segundo Symposium de Jóvenes Penalistas sobre Justicia transicional	26

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

*José Luis de la Cuesta*  
*Président*

Cher collègues et amis, membres de l'Association Internationale de Droit Penal (AIDP-IAPL).

C'est un immense plaisir pour moi d'entamer l'édition estivale de la Newsletter, préparée par le Comité Executif sous la direction de notre Secrétaire Générale, Madame Katalin Ligeti.

Permettez-moi de commencer par d'excellentes nouvelles : l'Association dispose déjà de son bureau parisien. Il est situé au sein d'un bâtiment annexe au Ministère français de la justice (rue Charles Fourier, près de la Place d'Italie) et il est partagé avec la Société Internationale de Criminologie.

Notre Association et tout particulièrement son comité scientifique, lequel est coordonné par notre Vice-Président John Vervaele, concentre ses efforts scientifiques sur le planning général du 19ème Congrès International de droit pénal, qui prendra place en 2014. Lors de sa dernière réunion le Conseil, dans la perspective de l'excellente proposition soumise par le groupe national brésilien, accepta de lui confier l'organisation du congrès. Le congrès se tiendra à Rio de Janeiro. Les lieux du colloque préparatoire ont également été décidés. Je voudrais exprimer ma gratitude toute particulière à l'ensemble des groupes qui ont souhaité participer à l'organisation de ces activités scientifiques qui sont de la plus haute importance pour la vie de notre Association.

En ce qui concerne la conférence mondiale sur la protection pénale de l'environnement, nous sommes consterné d'apprendre la nouvelle du décès soudain de notre collègue et ami Günter Heine, lequel nous le savons tous a été nommé rapporteur général de la conférence mondiale. Permettez-moi d'adresser dans ce message au nom de l'ensemble de l'Association, nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Du fait des événements intervenus au Caire, il semble nécessaire de suspendre les préparations de la conférence mondiale en Egypte. Notre Vice-Président Helmup Epp et Jean-François Thony sont actuellement en train d'explorer la possibilité d'un lieu alternatif à Monaco, probablement au printemps 2012.

Pour leur part, les Jeunes Pénalistes organisent entre le 29 septembre et le 1er octobre 2011 le second symposium sur la justice transitionnelle.

D'avantage d'informations sur cela et d'autres questions pertinentes pour la vie et les activités de l'Association peut être trouvées dans cette newsletter, qui a pour but principal d'informer les membres au regard des décisions prises par nos divers organes au cours des réunions tenues à Paris juin dernier.

Je vous souhaite une excellente période estivale.

José Luis de la Cuesta

## LA VIE DE L'ASSOCIATION

*Katalin Ligeti*  
*Secrétaire Général*

Chers collègues et amis,

Le comité exécutif a consacré son travail au cours du premier semestre 2011 à continuer de mettre en place le nouveau programme scientifique de l'AIDP adopté en juin 2010. Quant au nouveau programme scientifique vous pouvez retrouver tous les détails dans la partie écrite par le Vice-Président John Vervaele. Permettez-moi alors de vous informer sur les questions administratives suivantes:

### Préparation du XIXème Congrès de Droit Pénal

Nous poursuivons la préparation du 19ème congrès international de droit pénal. Le groupe national brésilien fit part de son intérêt pour l'organisation du 19e Congrès international dans le cadre de la coopération entre l'AIDP et l'institut brésilien des sciences criminelles à São Paulo en septembre 2014 à Rio de Janeiro. Le Conseil d'Direction accueilli et décida d'accepter cette proposition lors de sa réunion de juin 2011.

Quatre groupes nationaux avaient soumis une invitation formelle pour l'accueil d'un colloque préparatoire : les groupes nationaux turc et italien ainsi que le groupe national russe en collaboration avec le congrès russe de droit pénal et le groupe national finlandais. Leurs propositions furent également chaleureusement accueillies et acceptées par le Conseil.

Le calendrier des colloques préparatoires fut décidé de la façon suivante :

Section 1: Italie – fin 2012

Section 2: Russie – printemps 2013

Section 3: Turquie – Septembre 2013

Section 4: Finlande – avant l'été 2013.

### Comité des jeunes pénalistes

Le nouveau Comité des Jeunes Pénalistes prépare actuellement le deuxième symposium des jeunes pénalistes sur la justice transitoire qui se tiendrait à La Rochelle (France) entre le 29 septembre et le 1er octobre 2011. Le symposium sera co-organisé par le comité des jeunes pénalistes de l'AIDP et du centre d'études juridiques et politiques (CEJEP), Université de la Rochelle (France). La conférence est parrainée par la région Poitou-Charentes, le département de la Charente-Maritime et la commune de La Rochelle. Un appel à contribution a été effectué, et la date limite est le 15 juillet. Les interventions sont acceptées en langue française et anglaise. Les coûts de participation sont de 100 euros et incluent le logement pour 4 nuits et un dîner de gala. De courtes informations de la conférence ont été placées sur la première page du site de l'Association avec un lien vers le texte complet de l'annonce. Une publication des contributions est prévue. Les personnes responsables pour l'organisation sont Ahmed Khalifa et Layal Abou Daher. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous l'annonce intégrale de la conférence

### Nouveau siège de l'Association

Le Président De La Cuesta, membre du conseil de la Société Internationale de Criminologie (« SIC ») proposa au conseil de partager le siège de l'ISC avec l'AIDP. La proposition du Président De La Cuesta fut acceptée par le conseil de l'ISC lors de sa réunion de Leuven en 2009. Cet accord fut approuvé par le ministère français de la justice. Grâce aux efforts de Monsieur le Vice-Président Thony, l'Association dispose déjà des clefs des bureaux et le contrat de location est en cours. Les bureaux sont situés dans une annexe du Ministère français de la Justice situé rue Charles Fourier, près de la place d'Italie.

### Nouvelle brochure de l'AIDP

Le nouveau logo ainsi que le document de promotion de l'AIDP ont été finalisés avec l'aide de fonds fournis par le gouvernement espagnol. Les brochures ont été imprimées en 1000 exemplaires dans chaque langage (français, anglais, espagnol). La version portugaise de la brochure sera également préparée par le Secrétaire Général Adjoint Carlos Japiassú.

### **Francophone committee**

Le Conseil de Direction, lors de sa dernière réunion, a demandé au Comité exécutif d'analyser plus avant la possibilité d'établir de nouveaux comités au sein de l'AIDP dans la perspective de l'initiative de mise en place d'un comité francophone. En attendant, les activités du Comité francophone sont présentées dans le site de l'association sous le titre « conférence francophone », ouvert à l'ensemble des membres francophones de l'Association. Conformément à la décision adoptée par le Conseil de Direction, le comité devrait incorporer d'office tous les Présidents des groupes nationaux francophones. Le but de cette initiative serait d'organiser une conférence régionale tous les deux ans.

### **Modification of internal regulation**

Les informations relatives aux événements en Egypte ont suscité une importante question au sein de l'AIDP : comment traiter des personnes occupant des fonctions au sein de l'AIDP et qui seraient poursuivies sur la base de comportements pouvant entraîner une responsabilité pénale ? Après examen de l'hypothèse, le Comité exécutif décida de proposer au Conseil de Direction l'approbation d'une réforme du règlement intérieur en vue de faire face à de telles situations. Après discussion et introduction de plusieurs modifications, le Conseil adopta le nouveau règlement intérieur relatif à l'article 12.2 des statuts. La nouvelle règle sera présentée à la fin de cette newsletter.

### **Divers**

Les nations unies projettent d'ouvrir une Université mondiale de la sécurité à Rio de Janeiro. Il est prévu que l'Université consacre son travail au problème de la sécurité et du développement social. Une réunion sur la création de cette institution fut tenue à Bellagio (Italie) entre le 4 et le 8 avril, à laquelle Emilio Viano était présent. Une déclaration relative à la création de l'Université doit être signée en Juin. Les participants discutèrent la possibilité que l'association joigne cette déclaration. Le conseil décida que l'AIDP devrait rejoindre la déclaration de Bellagio.

Permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous informer que la prochaine réunion du Conseil de Direction avec les représentants des Groupes Nationaux ainsi que la réunion du Comité exécutif et du Comité scientifique avec le Comité de la Revue auront lieu les 1 et 2 Juin 2012 à Paris.

## LES ACTIVITES SCIENTIFIQUES DE L'ASSOCIATION

*Prof. John Vervaele  
Vice-Président*

### La préparation du 19<sup>ème</sup> congrès international de droit pénal et les quatre colloques préparatoires.

Dans l'optique de la préparation du 19<sup>ème</sup> congrès de droit pénal, quatre experts étaient désignés : Thomas Weigend pour la Section I, Emilio Viano pour la Section II, Hans Nijboer pour la Section III et André Klip pour la Section IV. Les quatre experts ont préparé les documents concepts et trois d'entre eux furent discutés à Syracuse. Le papier d'Emilio Viano ne pu être discuté du fait de la désignation tardive de l'expert.

Il était attendu que les quatre experts élaborent un projet de questionnaire d'ici fin avril. Les projets de questionnaires et des documents concepts, ainsi qu'une note introductive préparée par le vice-Président Vervaele, avaient circulé entre les membres du COEX et du COSC, auxquels il était demandé d'étudier ces documents dans l'optique de la réunion tenue à Paris.

Des discussions sur les questionnaires se tinrent au cours des réunions des comités exécutifs et scientifiques ainsi que lors de la réunion du Conseil de Direction.

Les participants firent part des recommandations suivantes :

- De s'accorder sur la compréhension du concept de société de l'information, comme le suggère le professeur Vervaele dans la note introductive.
- De prendre en compte une compréhension large de la société de l'information (ne pas les limiter à des questionnaires sur le crime informatique)
- D'inclure une note introductive pour chaque questionnaire expliquant aux rapporteurs nationaux qu'ils devraient décrire le système national, en d'autres mots ne pas seulement donner leur propre appréciation de celui-ci.
- D'éviter le chevauchement des quatre sections et de permettre une meilleure coordination entre eux. En particulier, une coordination est nécessaire entre les sections 1 et 2 : les intérêts légaux protégés de la section 1 devraient être reflétés dans la section 2.
- De limiter l'analyse criminologique et statistique et de raccourcir raisonnablement les questionnaires (en particulier les sections 2 et 3).
- De préparer des rapports sur les problématiques concernant les droits humains pour chaque section, et de préparer des rapports régionaux sur le droit européen.
- De prendre en considération les résultats de la table ronde de l'AIDP sur le crime informatique tenue à Athènes en 2003.
- D'identifier les jeunes pénalistes rapporteurs afin d'élaborer des sujets : aspects qui n'auraient pas été évoqués par les rapporteurs généraux (p.ex. la pertinence de Facebook et d'autres réseaux sociaux).

Dans la perspective de chaque projet de questionnaire, les participants recommandent de concentrer l'analyse sur des problématiques sélectionnées pour leur importance particulière.

- Pour la section 1 : Départ avec un cadre général (certainement pas avec des infractions chevauchant la section 2), le principe de proportionnalité, l'attention portée sur des auteurs spéciaux (p.ex. les fournisseurs de services) et les victimes, en faisant apparaître une distinction claire entre online/offline.
- Pour la section 2 : protection de la vie privée, incluant l'analyse d'une définition existante permettant la mise en place d'instruments légaux liés au sujet, en particulier la convention du Conseil de l'Europe sur le crime informatique, et le développement de contrôles appropriés (p.ex. vol d'identité)
- Pour la section 3 : bases de données et registres (p.ex. registres publics américains pour les auteurs de crimes sexuels) et leur accès, la rétention des données, l'information des fournisseurs de services, les stockages de données en ligne et le stockage de données personnelles.
- Pour la section 4 : Souveraineté, territorialité, surveillance électronique et stockage de données en ligne

Les candidats rapporteurs furent acceptés comme rapporteurs généraux du 19<sup>ème</sup> congrès international de droit pénal par le Conseil de Direction, et il leur fut demandé de préparer leur questionnaires finaux vers la fin octobre. Une réunion de coordination des quatre rapporteurs généraux sera organisée à l'institut Max-Planck de Freiburg en novembre 2011. Je profite de cette occasion pour remercier le Professeur Ulrich Sieber pour sa généreuse proposition d'être l'hôte de cette réunion.

## **Préparation de la conférence mondiale en 2011**

La Conférence mondiale sur le droit pénal environnemental, qui devait se tenir du 21 au 24/25 novembre 2011 au Caire, a dû être annulée. Du fait de l'instabilité politique en Egypte, et en particulier au Caire, il n'était pas possible de tenir la conférence à cet endroit. De surcroît, à notre grand regret, le rapporteur général de la conférence mondiale, Professeur Günter Heine est soudainement décédé, et je me permets d'adresser dans ce message au nom de l'ensemble du Comité scientifique, nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Bien que l'Association fût plus que reconnaissante de l'offre proposée par l'Université d'Istanbul de prendre en charge l'organisation de la conférence, des raisons internes ont rendu impossible l'acceptation de cette offre généreuse. Monaco exprima son intérêt d'organiser la conférence mondiale sur le crime environnemental au printemps 2012. Monsieur le Vice-Président Thony et Epp sont actuellement en train de négocier les conditions.

## **Conférences regionals**

Le groupe national roumain de l'AIDP avait organisé avec l'Université « Nicolae Titulescu » les 15 et 16 avril 2011 à Bucarest une conférence régionale sur la « Standardisation des pratiques judiciaires et leur harmonisation avec la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme » dans le cadre du CKS 2011 de la conférence internationale «les défis de la société du savoir».

À compter du 16-18 septembre 2010, le groupe national brésilien de l'AIDP a organisé une conférence régionale de l'AIDP sur le "système pénal européen : perceptions et perspectives" à Salvador de Bahia (Brésil). La publication dans les trois langues officielles de l'AIDP est prévue pour octobre 2011.

## **Réseaux d'instituts**

Le Conseil de Direction a décidé d'approuver la conclusion d'un accord de collaboration avec l'Institut Brésilien de Sciences Criminelles à Sao Paulo.

## **Divers**

Un séminaire du groupe de travail de l'AIDP sur les immunités et l'amnistie les 24 et 25 mars 2011. Les contributions du séminaire seront publiées en 2011 au Berliner Wissenschaftsgesellschaft. Le groupe de travail envisage de poursuivre son travail pour organiser la prochaine session en 2012, avec la participation de juristes de droit public international.

Les groupe Italiens et albanais, se joignant au membres collectifs du Kosovo ont organisé une réunion consacré à la comparaison des expériences socio-légales de ces trois pays sous le titre "Giornata italo-albanofona Italia, Albania e Kosovo: esperienze socio-giuridiche a confronto".

Cette réunion s'est déroulée à l'université de Sapienza, à Rome, le 26 mai.

## LA REVUE ET LES AUTRES PUBLICATIONS DE L'ASSOCIATION

*Jacques Buisson*  
*Directeur de la Revue*

### Plan de publication de la Revue

- RIDP 2011 3-4 : Multiculturalisme et droit pénal (Rédacteur en Chef : Isidoro Blanco; Senior Carlos Japiassú)
- RIDP 2012 1-2 : La justice négociée (Senior : Thomas Weigend)
- IRLP 2012 3-4: Droit de représentation propre (Senior: Juan-Luis Colomer),
- IRLP 2013 1-2: Formes de perpétration des infractions en groupe (Senior: Thomas Weigend)

Steve Becker a démissionné de sa fonction d'éditeur en chef de la Revue en ce qui concerne la langue anglaise. Christopher Blakesley fut dès lors nommé par le Conseil de Direction comme nouvel éditeur en chef de la Revue.

### Nouvelles Études Pénales (NEP)

Le volume 22 des NEP contenant le matériel de la conférence régionale de l'AIDP célébrant 30 ans de séminaires de droit pénal finlandais et hongrois a été publié en 2000 copies. Le volume a été envoyé avec la dernière parution de la RIDP aux membres de l'AIDP et aux personnes ayant souscrit à Erès.

### Divers

Le groupe national brésilien projette de publier les documents de la Conférence régionale brésilienne tenue à Salvador de Bahia en septembre 2010. Le volume sera publié par le ministre brésilien de la justice et non par Erès. Le volume devrait être prêt en septembre 2011 et les présentations seront publiées dans leurs langues d'origine (anglaise, espagnole, française et portugais).

## **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR En application de l'article 12.2 des Statuts**

### Déchéance d'adhésion

Le Comité exécutif peut recommander au Conseil de Direction la déchéance d'une adhésion dans les cas prévus par l'article 12.2.

Si le Comité exécutif décide de recommander au Conseil de Direction l'adoption de la décision d'une déchéance d'adhésion, le Secrétaire Général communiquera au membre concerné la nature de la plainte qui a été émise et sollicitera une réponse sous six mois. Dès réception de la réponse, le cas échéant, le Secrétaire Général la fera circuler, de même que l'information au soutien de la plainte à l'ensemble des membres du comité exécutif.

Les membres du Comité exécutif feront part dans le mois de réception du message du Secrétaire Général de leur appui à la recommandation de déchéance d'adhésion ou non. Si une majorité est dégagée sur la question, le Secrétaire Général informera le membre concerné du résultat de la délibération du Comité exécutif. Lors de la conclusion du résultat des délibérations du Comité exécutif, celui-ci soumet au Conseil de Direction l'ensemble des documents relatifs à la procédure suivie (notification au membre, réponse du membre, réponse du Comité exécutif).

Avant d'entamer la procédure formelle, le Secrétaire Général recherchera une solution amiable.

### Suspension provisoire

Dans les cas prévus à l'article 12.2, si la poursuite de la participation active du membre concerné à l'Association ou de son adhésion est susceptible de porter préjudice à l'Association, le Comité exécutif peut prononcer une suspension provisoire de l'adhésion. La suspension provisoire prend effet immédiat et pourra se prolonger jusqu'à la décision du Conseil de Direction relative à la déchéance de l'adhésion.

## APPEL A LA PARTICIPATION AU 2ème Symposium des Jeunes Pénalistes de l'AIDP sur la justice transitionnelle

La Rochelle, France (29 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 2011)

Co-organisé par le comité de Jeunes Pénalistes et

le Centre d'Études Juridiques et Politiques (CEJEP) de l'Université de La Rochelle,

avec le soutien de la Région Poitou-Charentes, du Département de la Charente-Maritime, et de la Communauté d'agglomération de La Rochelle

La multiplication des conflits internes se trouve à l'origine d'un nouveau concept dit « justice transitionnelle ». Ce mécanisme tend à assurer le passage d'une société d'un état de guerre à la paix, ou d'un régime autoritaire à la démocratie, dans des situations où des crimes de masse ont été commis.

La justice transitionnelle vise ainsi à trouver un équilibre entre plusieurs exigences : enquêter sur les exactions commises, identifier les responsables et éventuellement les juger ; rétablir l'état de droit et restaurer la relation entre, d'un côté, les citoyens et leur État, de l'autre, les individus d'une même société ; mettre en place des moyens garantissant la non répétition des exactions ; connaître les raisons qui ont entraîné l'état de désintégration ; assurer le droit des victimes à la justice et à la réparation.

La justice transitionnelle déploie des moyens judiciaires et extra-judiciaires. Les poursuites pénales, nationales ou devant des tribunaux internationaux, sont doublées voire concurrencées par des voies extra-pénales notamment les commissions de vérité et de réconciliation. Le défi est d'assurer la justice sans que ce soit au détriment de la paix, ou de restaurer une paix durable sans sacrifier le droit à la justice.

Le symposium abordera les questions suivantes :

- La réponse pénale :
  - efficacité des poursuites nationales, en termes de qualité et de quantité et au regard des attentes des victimes ;
  - légitimité, pertinence, nécessité des poursuites internationales ou internationalisées et leur répercussion sur le rétablissement de la paix ;
- Les voies extra-pénales :
  - suffisance des voies extra-pénales par rapport aux attentes des victimes ;
  - nécessité des voies extra-pénales en vu de la réconciliation ;
- Vers la mise en place d'une stratégie flexible associant voies pénales et extra-pénales ?

Les interventions, d'une dizaine de pages, peuvent aborder l'une ou l'autre question à partir d'un cas concret ou dans une approche théorique. Elles sont admises en anglais ou en français avec une page de résumé dans l'autre langue. La date limite pour recevoir les demandes de participation est le 15 juillet 2011.

Pour participer au symposium : [yp.symposium2011@gmail.com](mailto:yp.symposium2011@gmail.com), à préciser s'il s'agit d'une demande d'intervention ou d'une simple participation.

Inscription : 100 euros incluant l'hébergement pour quatre nuits et un dîner de gala.